

Des règles à l'image de nos valeurs

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, **tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école.**

Il s'applique en tout moment à l'école (en classe, au service de garde, aux récréations, à l'entrée et à la sortie des classes, etc.) et lors des sorties éducatives et des activités parascolaires.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les adultes s'engagent à être des modèles en lien avec les valeurs de l'école et à intervenir équitablement.

Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents dans l'application des valeurs de notre code de vie.

Par conséquent :

Je respecte les autres

- Je règle mes conflits par la communication, de manière pacifique et je suis intègre.
- Je prends en considération et je respecte les sentiments, les besoins et les opinions des autres par un langage et des gestes adaptés.
- Je prends soin des autres.
- Je fais preuve de politesse, de courtoisie et d'altruisme.

Je prends soin de mon environnement :

- J'adopte des comportements écoresponsables en évitant les déchets et le gaspillage.
- Je garde en bon état les lieux et ce qui m'est confié (la cour, le matériel et le mobilier).

Je m'investis dans mes apprentissages :

- J'utilise mes outils, mes stratégies et je demande de l'aide à un adulte.
- Je fais preuve de courage et d'audace.
- J'accepte de faire des erreurs, j'accepte celles des autres et j'apprends de celles-ci.
- Je réfléchis à mes forces, mes défis et je garde en tête de me comparer à moi-même.

J'adopte un comportement sécuritaire et responsable :

- J'arrive à l'école à l'heure et je respecte l'horaire des cours.
- Je me déplace à l'intérieur de l'école de façon sécuritaire, en marchant et au besoin, en chuchotant et en respectant mon environnement.
- Je cesse mes activités aux moments prévus et je me dirige aux endroits désignés par les adultes.
- Je vais voir un adulte lorsque j'en ressens le besoin.
- J'apprends à vivre en groupe et je participe au développement d'un climat sécuritaire.

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Dates : _____

À l'École internationale primaire, la violence et l'intimidation c'est tolérance zéro, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux. **Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.**

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Banque d'interventions, de mesures d'aide et de conséquences en lien avec le non respect de notre code de vie

Interventions éducatives et mesures d'aide

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Rappel de la règle
- Rappel du comportement attendu
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Modélisation du comportement attendu
- Renforcement du comportement attendu
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Rencontre avec un adulte de l'école (membre du personnel enseignant, Technicien.ne en éducation spécialisée, éducateur.trice du service de garde, etc.)
- Communication régulière avec le parent et demande de collaboration
- Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l'école
- Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé)
- Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation
- Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements
- Réflexion à l'oral, par écrit ou illustration de la situation
- Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répît-Conseil, etc.)
- Soutien individuel à fréquence rapprochée
- Contrat d'engagement de bon comportement
- Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire
- Etc.

Autres interventions

- Excuses verbales, écrites ou illustrées
- Reprise du temps perdu
- Retrait de privilèges
- Retrait de classe ou d'un groupe
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Déplacements limités ou supervisés
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Implication du SPVM
- Suspension interne
- Suspension externe
- Etc.